



Tampon (du centre aéré / de la crèche)

.....
.....
.....
.....

Objet : règlement participation CSE

**La participation du CSE aux frais de garde pour l'été 2022 est de 6€ /enfant et /jour, plafonnée à 22 jours.
Date limite de remboursement des prestations : au plus tard le 30 septembre.
Remplir un imprimé par enfant et par mois (limité au mois de juillet, aout)**

Monsieur le secrétaire de CSE,

Je soussigné(e) atteste que l'enfant (nom et prénom)
est inscrit dans notre établissement pour l'été du au2022*

*Détail précis des dates, en cas de période discontinue :
.....
.....

- **Tarif journalier applicable** : €
- **Tarif à régler par le CSE** : €
- **Total à régler par la famille (différentiel)** : €

Votre règlement s'effectuant par virement je vous fournis un RIB et je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire de CSE, l'expression de mes salutations distinguées.

A le.....2022

Secrétaire : Pierre Vincenti
Trésorier : Dominique Nacer

Secrétaire adjoint : Karine Fattaccioli
Trésorier adjoint : Dominique Alessandri

Tel : 04 95 29 05 74/04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : cse@aircorsica.com

Comité Social Economique l'Air Corsica – Aéroport Napoléon Bonaparte – BP 505 – 20186 Ajaccio cedex 2